

ANNEXE I - FORMALITES ET PIECES JUSTIFICATIVES

	Type de disponibilité sollicitée	Durée maximale autorisée dans la carrière	Pièces justificatives à joindre à l'appui de la demande	Possibilité d'exercer une activité professionnelle pendant une disponibilité
DISPO NIBILI TES DE DROIT	Disponibilité pour élever un enfant âgé de moins de 12 ans	Jusqu'au 12 ^{ème} anniversaire de l'enfant	Copie intégrale du livret de famille	Oui : à la condition exclusive que celle-ci vous permette d'assurer normalement l'éducation de l'enfant d'âge scolaire et sous réserve d'autorisation de l'administration
	Disponibilité pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, à la conjointe, au partenaire avec lequel l'agent est lié par un pacte civil de solidarité, à un ascendant ou ascendante à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteinte(e) d'un <u>handicap</u> nécessitant la présence d'une tierce personne	Illimitée pour donner des soins	Copie intégrale du livret de famille ou du PACS attestant du lien de parenté avec la personne à laquelle on donne des soins Certificat médical délivré par un praticien Hospitalier ou copie de la carte d'invalidité	Oui à condition que cette activité vous permette d'assurer normalement l'accompagnement de votre proche malade ou handicapé
	Disponibilité pour suivre son conjoint (sa conjointe) ou le partenaire avec lequel l'agent est lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, en raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire	Peut être accordée pour une durée ne pouvant excéder 3 ans et renouvelée tant que les conditions requises pour l'obtenir sont réunies	Copie du livret de famille ou du PACS (en vigueur au 31/08 de l'année scolaire) et attestation de travail de l'employeur du conjoint ou de la conjointe	Oui : sous réserve d'autorisation de l'administration
	Disponibilité pour se rendre dans les D.O.M., les C.O.M., en Nouvelle-Calédonie, ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou plusieurs enfants (peut être demandée en cours d'année scolaire)	6 semaines par agrément	Copie de l'agrément mentionné aux articles L. 225-2 et L.225-17 du code de l'action sociale et des familles	NON
	Disponibilité pour exercer un mandat d'élu local	Durée du mandat	Attestation préfectorale	NON

DISPONIBILITES SUR AUTORISATION	Disponibilité pour études	6 ans	Lettre de motivation Certificat d'inscription ou attestation de scolarité.	NON
	Disponibilité pour convenances personnelles	La durée ne peut excéder cinq années ; elle est renouvelable dans la limite d'une durée maximale de dix ans pour l'ensemble de la carrière (voir conditions dans la circulaire).	Toutes pièces justificatives de nature à éclairer l'administration dans sa décision	Oui : sous réserve d'autorisation de l'administration
	Disponibilité pour créer ou reprendre une entreprise	2 ans maximum (L'intéressé(e) doit avoir accompli au moins trois ans de services effectifs)	- Certificat K-bis ou extrait du registre du commerce pour la création ou la reprise d'une entreprise ; - Formulaire CERFA pour les entreprises agricoles ; - Déclaration d'activités auprès du centre des formalités des entreprises pour les auto-entrepreneurs	Sans objet

C O N G E D E N O N A C T I V I T E	Congé de non-activité en vue de poursuivre ou de parfaire des études d'intérêt professionnel	5 ans maximum	Attestation d'inscription à l'université ou dans un centre de préparation à un concours, ou toute pièce justifiant la poursuite d'études	NON L'enseignant ne doit pas exercer une activité rémunérée donnant lieu à cotisation pour pension civile ou pour tout autre régime de retraite, ce double versement ne pouvant en aucun cas être pris en compte lors de la liquidation de la retraite, conformément à l'article L 87 du code des pensions civiles et militaires de la retraite
--	---	---------------	--	---